



LE PRÉSIDENT

Monsieur Olivier CLARHAUT
Secrétaire général
Syndicat général Force ouvrière de la
pharmacie Nord-Pas de Calais
BP 194
103 rue Barthélémy Delespaul
59018 LILLE CEDEX

Paris, le 20 juillet 2007

Réf. : PRC/mt/2007-820

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier, par lequel vous suggérez que la réduction d'impôt à hauteur de 66 % des sommes versées, dans la limite de 1 % du revenu, au titre de la cotisation versée aux organisations syndicales représentatives d'un salarié ou d'un fonctionnaire serait utilement transformée en crédit d'impôt. Je tenais d'abord à vous remercier pour la confiance que vous m'avez ainsi manifestée.

Comme vous le savez, la réduction d'impôt accordée au titre des cotisations versées aux organisations syndicales a été instaurée à compter de l'imposition des revenus de 1989. À partir du 1^{er} janvier 2001, le taux de cette réduction a été porté de 30 à 50 %. Enfin, la loi de finances rectificative pour 2004 a relevé ce taux de 50 à 66 %. Ces relèvements successifs avaient précisément pour objet d'encourager l'adhésion aux organisations syndicales et de favoriser le dialogue social, que vous appelez de vos vœux.

Le coût estimatif de cette réduction d'impôt s'élevait à 26 millions d'euros « à comportements inchangés ». Si la mesure devait se révéler suffisamment incitative, cette dépense fiscale s'en trouverait sensiblement majorée. Il reste donc tout à fait possible d'examiner le passage de la réduction d'impôt au crédit d'impôt mais j'attire votre attention sur les conséquences budgétaires qu'il induirait, au moment où un large consensus se dégage pour reconnaître le poids de nos déficits et donc de la dette que nous « léguons » à nos enfants et petits-enfants.

Au demeurant, ce dispositif ne nous dispenserait pas d'un large débat, dans lequel le Sénat prendrait toute sa part, sur le financement et la représentativité des syndicats en France, où la faiblesse des taux de syndicalisation qui s'établissent à 8 % dans le secteur privé et à 15 % dans le secteur public, compromet la qualité et la portée du dialogue social.

Dans l'espoir que l'ensemble de ces indications auront retenu votre attention, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

cordialement de vœux -

Christian PONCELET